



RÈGLEMENT GÉNÉRAL GIGUSTO

INSCRIPTION

L'inscription est valable pour une participation à Gigusto uniquement l'année précisée sur le formulaire, sans obligation pour les organisateurs d'accepter une nouvelle inscription l'année suivante. Ceci afin de permettre aux visiteurs du salon, de découvrir de nouveaux vigneron/artisans venus d'autres régions, et ainsi avoir un roulement d'une partie des stands.

DÉGUSTATION & VENTE

L'exposant s'engage à faire déguster gratuitement ses produits dès présentation du verre de la manifestation à des personnes majeures. Il peut, le cas échéant vendre ses produits sur demande, uniquement pour de la vente à l'emporter. Pour ce faire, il gèrera lui-même sa caisse et son fond de caisse. Les stands des exposants ne sont pas des lieux de restauration ou de bar, il est donc interdit d'y servir des repas ainsi que des boissons autres que du vin. Un coin restauration sera spécialement aménagé pour ce type de service/vente. AUCUNE VENTE DIRECTE POUR CONSOMMATION SUR PLACE N'EST AUTORISÉE.

TARIFS ET PAIEMENT

Le prix de location du stand est fixé selon le formulaire d'inscription des artisans & vignerons. Les frais de service et de matériel complémentaire sont à ajouter au prix de la location selon la fiche d'inscription.

Le paiement se fait dans les 30 jours après réception de la facture. Dans le cas où le versement n'aurait pas été acquitté dans ces délais, l'inscription sera annulée et l'emplacement remis à un autre exposant.

EMPLACEMENT

La surface mise à disposition est délimitée par l'organisateur lui-même. Les emplacements sont attribués, sauf demande spéciale, par les organisateurs.

MONTAGE

Le montage aura lieu le vendredi 22 octobre 2027 de 13h30 à 18h00 et le samedi 23 octobre 2027 de 8h à 10h30.

Une partie de notre staff vous accueillera le jour du montage afin de guider les différents exposants à leur stand et de répondre aux différentes demandes.

DÉMONTAGE

Le démontage commencera directement après la fermeture des portes, soit le dimanche 24 octobre 2027 à 17h. Les exposants devront avoir rendu l'emplacement dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé à leur arrivée, à 19h au plus tard.

HORAIRES

Samedi 23 octobre 2027: 11h - 20h — Dimanche 24 octobre 2027: 11h - 17h

Tous les exposants sont priés de respecter ces horaires. Aucune fermeture ou démontage n'est autorisé avant la fin de ces horaires. Si cela devait se produire, les organisateurs pourront ne pas reconduire l'inscription pour l'année suivante.

HÉBERGEMENT

Si vous avez besoin d'un hébergement dans la région durant le salon, vous pouvez prendre contact avec le Restaurant Au Cavalier à St-George au 022 368 12 85 ou l'Afterwork Hôtel à Etoy au 021 577 64 40

PARKING

Des places à proximité de la cantine des fêtes de Gimel seront réservées pour les exposants. L'endroit exact leur sera indiqué lors de leur arrivée.

RESTAURATION

Un espace dédié permettra aux exposants et aux visiteurs de se restaurer.

VERRES :

Chaque visiteur recevra un verre « Gigusto » lors du paiement de son entrée. Gigusto ne fournira pas de verre supplémentaire aux exposants. Les exposants qui désirent faire déguster leurs spécialités dans des verres différents sont autorisés à prendre leur propre matériel. L'association ne lavera pas les verres utilisés par les exposants et les visiteurs. Les exposants et visiteurs auront la possibilité de racheter un verre cassé contre la somme de CHF 5.-.

Un verre Gigusto sera remis aux personnes qui travaillent sur le stand. Maximum 2 verres par stand.

ENTRÉES POUR VOS CLIENTS

Sur commande à l'inscription, des entrées à prix réduit pour vos clients peuvent être commandées.

CRACHOIRS ET PAIN POUR LA DÉGUSTATION

Un crachoir par stand et des paniers avec des morceaux de pain seront mis à disposition des vigneron·ne·s, gratuitement.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

L'organisateur garantit la fourniture de 1000 watts pour un stand de 6m2. Par la suite, chaque exposant est responsable d'avoir assez de rallonges et de multiprises pour son installation.

Pour toute demande supplémentaire, nous prions chaque participant de faire une demande préalable via le formulaire d'inscription. Tout supplément sera facturé (prix sur demande).

ÉCLAIRAGE

La cantine des fêtes est équipée d'un éclairage de base et de lumière naturelle. Si vous désirez avoir davantage de lumière, nous vous prions de prendre votre propre matériel.

CLOISONS

Aucune cloison n'est prévue pour la séparation des stands par les organisateurs.

FERMETURE

À la fermeture de l'exposition le samedi 24 octobre 2026, les organisateurs vous demandent de bien vouloir éteindre toute installation exceptée celle destinée aux denrées périssables.

DÉCHETS

La commune fournira plusieurs « eco-points » à utilisation du public. Pour le verre vide, nous prions chaque exposant de débarrasser, chaque soir, le verre vide dans la benne située à proximité de la cantine. Un service peut être demandé auprès des organisateurs moyennant une contribution de CHF 50.- pour l'évacuation de votre verre vide.

Nous comptons sur votre participation pour maintenir l'espace mis à votre disposition aussi propre que possible tout au long de la manifestation et contribuer ainsi au respect de l'environnement.

INTERDICTION DE FUMER

Il sera strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment pendant toute la durée de la manifestation. Ceci dû au règlement d'application (LIFLP) du 15 septembre 2009 qui expose le contrevenant et le responsable des lieux à des poursuites judiciaires.

ASSURANCE

Une assurance « RC Manifestation » a été souscrite par les organisateurs. Cette garantie ne couvre toutefois pas la responsabilité civile des exposants. Chaque exposant doit prévoir, avec son assurance, une couverture nécessaire pour tout dommage envers son matériel et la responsabilité civile.